

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le six Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29/06/2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BADILLER Marc - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : BABIN Sophie qui donne pouvoir à PARMENTIER Rodolphe, HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude, FERNANDES Anne-Sophie qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs, GUEST Iona qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs, LÉON Martine qui donne pouvoir à DENIS Adèle et VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DENIS Adèle

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 01 JUIN 2022 est approuvé.

I - NEXITY – DEMANDE OUVERTURE ZONES 2AU

Monsieur le Maire rappelle les demandes faites par des lotisseurs concernant les zones 2AU de « la Cave » et des « Vigneaux ». Puis il donne lecture d'une nouvelle demande de NEXITY sur la zone 2AU « La Cave ».

Il rappelle que le PLU approuvé en 2014, expire en 2023 pour les zones 2AU non ouvertes et demande au Conseil Municipal de se positionner sur les zones à ouvrir.

Constats :

La Cave : voirie pas assez large, en bout de réseau électrique, pas de réseau pluvial, ni suffisant en eau potable (si, un bouclage E.P. a été réalisé). *L'aménageur réalisera les réseaux.*

Les Vigneaux : l'accès à la zone se fait par chemin rural étroit et une parcelle communale, le reste de la zone 2AU dépend de la décision communale d'ouvrir ou non.

Impasse des Vallées : zone qui ne peut accueillir que 3 ou 4 constructions.

Côme PASQUALIN demande « quel est le but de ces ouvertures de zones ? Quel avenir veut-on ? Le Gouvernement se questionne déjà sur la Loi Alur pour l'horizon 2050.

Pourquoi ouvrir maintenant ? alors qu'il y a trop d'interrogations il n'y a pas d'urgence.

Monsieur le Maire demande la position du Conseil Municipal sur l'ouverture de la zone 2AU de « La Cave ».

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime, à main levée, (19 non)

REFUSE d'ouvrir la zone 2AU de « La Cave ».

N° 2022-053 Publiée le 15/07/2022 reçue en Préfecture le 15/07/2022

II - SIEIL - RENOUELEMENT ÉCLAIRAGES PUBLICS - PROGRAMME PLURIANNUEL (SIE 037067-22-)

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite au travail du groupe chargé de prioriser

les travaux de renouvellement des réseaux d'éclairages publics, le SIEIL a établi un plan pluriannuel de 2022 à 2026 (SIE 037067-22-).

Le Conseil est invité à se prononcer sur la programmation (ci-dessous)

Exercices	2022 SIE 037067-22-1138	2023 SIE 037067-22-1139	2024 SIE 037067-22-1140	2025 SIE 037067-22-1141	2026 SIE 037067-22-1142
Secteurs	Pavillerie Barbée, Brosse, Petit Vaujoint, Rue Chinon Surprise, Rousselière,	Cité des Acacias rue de Chinon ZA la Croix et les lotissements jusqu'au Chemin La Brosse	rue Saché rue de l'école parking mairie rue Rabière impasse Vallées	Cité la Touche rues Parc Vieux Chêne Neuraie Bercy Creuse Chanvrils Chinon ponts indre	Chemin Rousseière Baillière Vaurichard
Estimations sommaires HT	15 183,52 €	55 453,76 €	32 599,84 €	37 534,92 €	39 476,50 €
M.O. 8%	1 104,18 €	4 161,39 €	2 436,47 €	2 796,50 €	2 952,59 €
Montant global H.T.	16 287,70 €	59 615,15 €	35 036,31 €	40 331,42 €	42 429,09 €
50% pris en charge par le SIEIL	8 143,85 €	29 807,58 €	17 518,16 €	20 165,71 €	21 214,55 €
Reste à charge Communal	8 143,85 €	29 807,57 €	17 518,15 €	20 165,71 €	21 214,54 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour) ;

APPROUVE les projets présentés,

INSCRIRA les dépenses aux Budgets 2022-2023-2024-2025 et 2026

N° 2022-054 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

Il faudrait lancer une consultation sur les horaires d'éclairage public et voir s'il y a intérêt écologique et économique de conserver certaines zones.

III - RÉSEAU PLUVIAL RUE DE CHINON - MODIFICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réalisation du réseau pluvial entre la boulangerie et le pôle social (en même temps que la pose du réseau eau de la CCTVI) il a été constaté un sous dimensionnement du réseau pluvial (du Maître d'Œuvre et/ou du géomètre).

N'ayant plus la place de mettre une canalisation plus grosse, il est proposé d'en installer une seconde en parallèle sur le côté opposé de la rue.

Cette solution permettra une meilleure répartition des eaux évitant tout débordement en bas de la Chapelle lors de fortes pluies.

Il présente la nouvelle proposition d'un montant de 20 032,50 € H.T.

Il rappelle que le coût de ces travaux prévus au budget était de 86 907,42 € H.T., mais ces travaux ont fait l'objet d'une commande groupée (via la CCTVI) pour 76 830,70 € H.T., ce qui au final revient à 9 955,78 € H.T. de surcoût.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée, majoritairement (16 pour, 3 abstention) ;

ACCEPTE le devis complémentaire de 20 032,50 € H.T. de l'entreprise JÉRÔME BTP (titulaire du groupement de commandes via CCTVI).

AUTORISE le Maire à signer le devis D22 413 NS.

N° 2022-055 Publiée le 15/07/2022 reçue en Préfecture le 15/07/2022

IV - TRAVAUX VOIRIE 2022

Monsieur HARDOUIN présente les devis des travaux de Voirie 2022 :

Devis JEROME BTP 825006

Busage fossé terrain près de la station d'épuration 10 020 € H.T. soit 12 024 € TTC

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée à la majorité (18 pour, 1 abstention)

ACCEPTE la proposition présentée

AUTORISE le Maire à signer le devis de JEROME BTP de 10 020 € H.T.

Devis TPPL BE-2022-0414

Route du Bourg (2 purges) : 4 578,12 € H.T. / Maison Rouge (bordures) : 4 737,36 € H.T.
/ Le Bourg (domaine Badiller) bordures : 5 927,12 € H.T. / Impasse des Vallées
(bordures) : 4 515,23 € H.T. / La Rousselière (grille) : 1 081,75 € H.T.

Soit un total de 20 839,58 € H.T. soit 25 007,50 € TTC

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée à la majorité (17 pour, 2 abstention)

ACCEPTE l'offre présentée

AUTORISE le Maire à signer le devis de TPPL d'un montant total de 20 839,58 € H.T.

N° 2022-056 Publiée le 15/07/2022 reçue en Préfecture le 15/07/2022

Il était prévu 100 000 € de budget voirie au BP, la différence permettra d'absorber les imprévus (matériels, éclairages publics, réseau pluvial, échéances des nouveaux emprunts...)

V - ACQUISITION MATÉRIELS

Monsieur Jean-Claude MENEAU présente un devis de NOREMAT pour l'acquisition d'un tracteur (2 000 heures) avec épareuse faucheuse débroussaileuse (1 400 heures) pour un montant de 76 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré majoritairement à main levée (14 pour, 2 contre, 3 abstention)

DÉCIDE l'acquisition du tracteur avec épareuse d'un montant de 76 000 € H.T.

N° 2022-057 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

VI - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des achats chez Cultura (papiers crépon 56,28 €) et sur AMAZON (brumisateurs et adaptateurs prises USB 97.65 €) pour le compte de la mairie pour un montant total de 153,93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,

ACCEPTE de rembourser la somme de 153,93 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2022-058 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

VII - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NOËL ÉCOLE 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de Monsieur le Directeur de l'école pour l'achat des cadeaux de Noël. Pour rappel, il était attribué 5,50 € par élève de maternelle (73) et 40 € par classe primaire (5) soit 601,50 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

DÉCIDE d'allouer la somme de 601,50 € à la coopérative scolaire pour l'achat des cadeaux de Noël 2021.

N° 2022-059 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

VIII -INTERVENANT MUSICAL – RECONDUCTION ANIMATION MUSICALE **2022 – 2023**

Monsieur le Maire propose la reconduction de l'animation musicale au sein des classes primaires et maternelles à raison de 4 heures $\frac{3}{4}$ chaque semaine d'octobre 2022 à juin 2023, ($\frac{1}{2}$ heure par classe PS, MS, GS-CP, CP, CE1, et $\frac{3}{4}$ d'heure pour les CE2, CM1, CM2) avec 15 heures de préparation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

RECONDUIT l'animation musicale à raison de 4 heures $\frac{3}{4}$ par semaine du 3 octobre 2022 au 30 Juin 2023 (soit 26 lundis d'interventions) ; avec 15 heures annuelles pour le temps de préparation ;

DEMANDE au rectorat l'accord pour cet intervenant musical ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail (article 3-3-5 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984).

N° 2022-060 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-5° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour) ;

DÉCIDE :

- La création à compter du 1^{er} Octobre 2022 d'un emploi permanent d'Intervenant Musical dans le grade de d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique, contractuel relevant de la catégorie B, à temps non complet, à raison de **3,04/20ème**.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (du fait de l'annualisation) décision relevant de l'inspection académique.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire du DUMI et justifier d'une expérience professionnelle similaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- la suppression du poste d'intervenant musical contractuel à temps non complet, à raison de 3,35/20° créé par délibération n° 2019-071 du 11/07/2019.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 2022-061 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

IX - OPÉRATIONS FUNÉRAIRES – MISE A DISPOSITION GARDE CHAMPÊTRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention à signer avec la Commune d'AZAY LE RIDEAU pour la mise à disposition du Garde Champêtre pour opérer aux opérations de départ de corps soumis à contrôle.

La mise à disposition serait sur la base de 0,5/35^{ème} et une comptabilisation serait faite chaque trimestre (étant donné que l'on ne peut prévoir le nombre de décès) pour effectuer le remboursement des frais salariaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mairie d'AZAY LE RIDEAU pour la mise à disposition de son Garde Champêtre pour opérer aux opérations de départ de corps soumis à contrôle sur la base de 0,5/35^{ème}.

N° 2022-062 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

X - CRÉATION VACATION FUNÉRAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'art. L. 2213-15 du CGCT, le montant d'une vacation funéraire, compris entre 20 et 25 € est fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour)

FIXE la vacation funéraire applicable sur la Commune à 20 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son institution.

N° 2022-063 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

XI - CCTVI – CONVENTION REFACTORATION ENERGIE MULTI-ACCUEIL

Monsieur RASPAUD indique que la convention de refacturation de fourniture d'énergie à la crèche, doit être approuvée prochainement par la CCTVI (le taux serait de 16,1 %).

La convention non reçue à ce jour, ce point sera délibéré en septembre 2022.

XII - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

08/06/2022 : Ferme et Jardin 2 725,54 € (réparation hydraulique tractopelle)

10/06/2022 : ELANCITÉ : 2 245,75 € (1 radar pédagogique mobile)

10/06/2022 : QUADIANT : 199 € (Location machine à affranchir)

13/06/2022 : POLI-PNEUS : 1 160,32 € (réparations MASTER)

20/06/2022 : CHAUVREAU : 491,16 € (6 robinets fontaine maternelle)

21/06/2022 : MANUTAN : 3 741,60 € (bancs piste cyclable)

N° 2022-064 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reques, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 52 rue de l'Ile Bouchard (ZT125 – AM 463)
- 25 Cité La Touche (ZR 205)
- 23 Le Bourg (AA 011 à 016 / AA 023-027-028-038-039-040)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour

1 - VEOLIA – Prestation de contrôle des poteaux et bouches d'incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le renouvellement, pour 5 ans, du contrat de prestation de contrôle des poteaux et bouches d'incendie. Vérification annuelle mécanique et vérification triennale (2022 et 2025) des caractéristiques de débit-pressure des 28 poteaux incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

RETIENT la proposition, de VEOLIA, de prestation de contrôle des poteaux et bouches d'incendie, de 48 € H.T. / prise incendie/an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à ce dossier.

N° 2022-065 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

2 - VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE – Contrat n° 37190-18 relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau wifi territorial

Monsieur le Maire présente le contrat n° 37190_18 relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau wifi territorial, proposé par Val de Loire Numérique. Il s'agit de l'installation et mise à disposition du wifi public à la salle Camille CLAUDEL et le coût est de 103,52 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée unanime (19 pour) ;

RETIENT la proposition de Val de Loire Numérique de 103,52 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat n° 37190_18.

N° 2022-066 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

3 - Stage Universitaire - Prolongation

Monsieur Côme PASQUALIN sollicite une prolongation, d'un mois, du stage universitaire de Lucile TOUBLAN qui réalise l'étude prédictive de faisabilité de production de plaquettes forestières.

Il propose de lui confier le montage des dossiers de replantation des peupleraies ainsi que l'état des fournisseurs de plaquettes bois.

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

ACCEPTE la prolongation de stage d'un mois Mademoiselle Lucile TOUBLAN, étudiante à l'Université de POITIERS, du 10 juillet 2022 au 05 Août 2022 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

N° 2022-067 Publiée le 11/07/2022 reçue en Préfecture le 11/07/2022

4 - Départ Thierry FOUGERET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de détachement de Thierry FOUGERET, auprès du Conseil Départemental à compter du 1^{er} Septembre 2022.

5 - Le Sens du Partage – Mise à disposition de terrain

Madame Anaïs SZYMAN expose le projet de l'association « Les Sens du Partage », qui sollicite la mise à disposition d'une partie de la parcelle n° ZV 233 (triangle, derrière le terrain multisports, entre le terrain de Football et l'Allée Buissonnière) pour y créer un jardin partagé sensoriel.

Une ébauche du projet, par un paysagiste, est en cours de réalisation.
 L'Association souhaiterait commencer à l'automne 2022.

6 - Avancement Fibre Optique

Monsieur le Maire annonce que 339 prises de fibre optique seront réalisées en Août sur le secteur Ouest (de la Rocade jusqu'à Rivarennnes) et qu'une réunion publique à destination des personnes concernées sera tiendra le 6 Septembre.

7 - Avancement Traverse d'Agglomération Tranche 2

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise EUROVIA va débiter les travaux de la 2^{ème} tranche de la Traverse la semaine prochaine (semaine 28).

La circulation rue de Chinon sera rouverte en Août, pendant les trois semaines de vacances d'EUROVIA.

8 - Point épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'épicière ne paie plus ses loyers depuis le début de l'année et a demandé au Trésor Public de transférer son dossier au contentieux.

9 - Demande de projet éolien

Monsieur le Maire indique au Conseil, qu'il a reçu une demande pour un projet éolien sur la Commune. Demande sans suite car la Commune est dans le périmètre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, et il ajoute qu'il reçoit aussi régulièrement des demandes pour des projets photovoltaïques.

10 - Demandes de privatisation de Chemins Ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Monsieur MÉNIÈRE, d'interdire l'accès au Chemin Rural n° 5 « dit de Luré » pour empêcher le vis-à-vis du bord de l'Indre sur sa propriété en face (sur Azay le Rideau). *Une demande de rachat (pour partie) du CR 5 lui a déjà été refusée par le Conseil le 06/06/2006.*

Le Conseil rappelle que les Chemin Ruraux de la Commune servent à accéder à des parcelles enclavées et qu'il n'est pas question de les interdire.

TOUR DE TABLE

Anais SZYMAN informe que :

- le bois débité, par les pompiers, suite à la tempête est resté sur place. Il faudrait le retirer
- le Festival des Ados n'a pas eu le succès attendu, faute de communication,
- la chasse au Trésor avance et sera terminée à la rentrée,
- la Feuille du Chêne sera livrée vendredi, distribution à partir du 9-10 Juillet,
- 190 élèves sont inscrits à la prochaine rentrée scolaire,
- après moult négociations, Kompan a admis l'erreur d'interprétation de la remise sur le devis du jeu de l'école maternelle (confirmé à 2 637,67 € H.T.). Il va être livré cet été et installé par les agents communaux,
- l'arrêt du transport scolaire à la Baillère a été retenu par la Région (doit venir voir la faisabilité technique). Les inscriptions sur cet arrêt sont en stand-by, car l'arrêt officiel n'est pas inscrit dans le logiciel. Une demande d'un arrêt aux « Colchiques » a été faite (c'est à 2,9 km du collège, le minimum requis est 3 km ! à suivre...),
- les maitresses des CM1 et CM2 ont organisé un pot avec photos en remerciements pour le voyage des écoliers à PARIS, les élèves lui ont remis une carte de remerciements pour le Conseil. La participation des parents était de 35 €/enfant (au lieu de 60€) grâce à la subvention communale et aux participations de la coopérative et de l'APE.

Jean NOBILEAU indique qu'il a collecté les articles parus sur CHEILLÉ. *Il faut les apporter en mairie, ils seront scannés et envoyés au Conseil.*

Jean-Serge HURTEVENT demande où en est la vente des terrains communaux Allée des Cormiers ? *Il manque l'étude de sol G1 et l'Etat des Risques et Pollution (en cours).*

Valérie AUCHER :

- demande si les toilettes espace Chatry seront ouvertes prochainement et qui fera l'entretien ? *Oui il reste une grille à poser l'entretien sera assuré par Angéline*
- informe que le Conseil des Sages a créé un groupe de bénévoles qui souhaite mettre en place des visites chez les personnes âgées (pour rompre l'isolement) à partir de septembre. *Un courrier d'information avec logo de la mairie sera envoyé aux intéressés.*

Prochaine réunion le **07 Septembre 2022**

Délibérations prises le 06/07/2022

2022-053	NEXITY – DEMANDE OUVERTURE ZONES 2AU
2022-054	SIEIL - RENOUVELLEMENT ÉCLAIRAGES PUBLICS - PROGRAMME PLURIANNUEL (SIE 037067-22-)
2022-055	RÉSEAU PLUVIAL RUE DE CHINON - MODIFICATION
2022-056	TRAVAUX VOIRIE 2022
2022-057	ACQUISITION MATÉRIELS
2022-058	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-059	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - NOËL ÉCOLE 2021
2022-060	INTERVENANT MUSICAL – RECONDUCTION ANIMATION MUSICALE 2022 – 2023
2022-061	DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-5° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)
2022-062	OPÉRATIONS FUNÉRAIRES – MISE A DISPOSITION GARDE CHAMPÊTRE
2022-063	CRÉATION VACATION FUNÉRAIRE
2022-064	DÉCISIONS DU MAIRE
2022-065	VEOLIA – Prestation de contrôle des poteaux et bouches d'incendie
2022-066	VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE – Contrat n° 37190-18 relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau wifi territorial
2022-067	Stage Universitaire - Prolongation

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie	Pouvoir à R. PARMENTIER	GUEST Iona	Pouvoir à A. SZYMAN
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie	Pouvoir à A. SZYMAN	RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à J-C. MENEAU	PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine	Pouvoir à A. DENIS	VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			